



LCBI étend son label bas carbone paneuropéen aux actifs logistiques dans dix pays européens

LCBI, premier standard paneuropéen de mesure carbone sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments, annonce le lancement de son label dédié aux actifs logistiques dans dix pays européens : **la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni, la République tchèque et la Pologne.**

La logistique compte parmi les segments immobiliers les plus dynamiques et les plus émetteurs de carbone à l'échelle mondiale. Faute de dispositif européen de certification dédié à la performance carbone, les déclarations "bas carbone" sans fondement vérifiable se sont multipliées.

LCBI Logistics répond à ce problème en proposant un cadre européen harmonisé, intégrant des valeurs limites, pour mesurer et valoriser les actifs logistiques bas carbone, en cohérence avec les trajectoires de décarbonation compatibles avec un réchauffement limité à 1,5 °C.

Depuis mars 2025, LCBI a réuni un consortium d'acteurs majeurs de l'immobilier logistique afin de définir un standard bas carbone commun à l'échelle européenne : **AEW, APRC Group, BNP Paribas Asset Management Alts, Baytree, GSE, Lidl, Virtuo Industrial Property**, ainsi que, plus récemment, **Groupe IDEC et STEF**. Tout au long des travaux, LCBI a également veillé à maintenir un lien étroit avec l'ensemble de la filière logistique grâce à son partenariat stratégique avec **AFILOG**.

Coordonné par la Commission Technique, pilotée par **ELAN, Artelia et Elioth, by Egis**, LCBI Logistics est l'aboutissement d'une année de travaux collaboratifs ayant permis de faire émerger un consensus autour d'une approche harmonisée. La méthodologie s'appuie directement sur l'expertise pionnière de l'association BBKA, forte de plus de dix années d'expérience dans la mesure des émissions carbone des bâtiments.

La démarche s'est articulée autour de trois piliers :

- **Identifier** les meilleures pratiques bas carbone applicables aux actifs logistiques, à partir des retours d'expérience des projets pilotes et des contributions d'experts;
- **Adapter** le référentiel LCBI aux spécificités des actifs logistiques ;
- **Construire** une approche collective fondée sur la concertation avec les parties prenantes, les enseignements des projets pilotes et l'analyse des données.

La méthodologie et les valeurs limites ont été testées sur dix-huit projets pilotes à travers l'Europe, permettant à l'équipe LCBI de recueillir des retours d'expérience concrets auprès des équipes mettant en œuvre la certification sur le terrain. **One Click LCA** a également contribué au projet en mettant à disposition un jeu de données dédié, qui a constitué une base essentielle pour définir les seuils de performance carbone.



Afin de garantir la robustesse des données et l'indépendance du processus de certification, les projets seront certifiés par **Certivea** et **Bureau Veritas**, deux organismes tiers certificateurs reconnus.

Conformément à la mission de LCBI d'accélérer la décarbonation du secteur immobilier, l'intégralité de la méthodologie ainsi que les outils de certification sont désormais accessibles publiquement sur le site internet de LCBI.

Cette méthodologie harmonisée à l'échelle paneuropéenne constituera une référence robuste et fiable pour les actifs bas carbone en Europe. Pour les investisseurs, elle facilitera les décisions d'investissement bas carbone tandis que pour les maîtres d'ouvrage, elle accélérera la transition vers des pratiques plus durables.

Les acteurs souhaitant engager une démarche de certification peuvent contacter directement LCBI ou s'adresser à l'un des organismes certificateurs.

WEBINAIRE — Découvrir LCBI Logistics

24 septembre 2026 – 10 h 00

Ce webinaire sera l'occasion de découvrir le standard LCBI Logistics, sa méthodologie, ses valeurs limites, ainsi que le travail technique mené depuis plus d'un an à l'échelle européenne.

[S'inscrire ici](#)

« Avec l'évolution de la réglementation européenne, qui rendra le calcul carbone de plus en plus incontournable, ce standard est lancé à un moment stratégique pour le secteur de la logistique. En vertu de la directive révisée sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD), l'analyse du cycle de vie deviendra obligatoire pour tous les nouveaux bâtiments à partir de 2030. En fixant dès aujourd'hui des critères de performance carbone clairs et mesurables, LCBI Logistics donne au secteur une longueur d'avance afin que les acteurs soient prêts à répondre à des exigences carbone toujours plus élevées avant même qu'elles ne deviennent obligatoires. »

Cécile Dap, Directrice de LCBI

« En tant qu'asset manager disposant d'un important portefeuille logistique en Europe, nous avons besoin d'outils nous permettant d'évaluer, de comparer et de suivre en continu la performance carbone de nos actifs. LCBI Logistics apporte un langage commun à l'ensemble de l'industrie européenne et envoie un signal clair au marché : les actifs logistiques bas carbone méritent d'être valorisés différemment ».

Thierry Laquittaine, Responsable ISR Europe, AEW

« Chez IDEC, réduire l'empreinte carbone de nos développements est au cœur de notre manière de concevoir et construire. LCBI Logistics apporte précisément ce que nous attendions : un cadre objectif, porté par un tiers indépendant, qui rend nos efforts visibles et comparables à l'échelle européenne. Pour nos clients comme pour nos locataires, cette certification constituera un véritable levier de décision. »

Tony Morais, Directeur Général, GROUPE IDEC INGENIERIE

A propos de LCBI

La Low Carbon Building Initiative a été lancée en 2022 par des acteurs majeurs de l'immobilier (Generali Real Estate, Covivio, BPI Real Estate, BNP Paribas Real Estate, Bouygues Immobilier, WO2, Icamap, NSI, Ivanhoé Cambridge) et BBKA (l'Association pour le Développement du Bâtiment Bas Carbone). Son objectif est de développer la certification bas-carbone des projets immobiliers en Europe pour accélérer la décarbonation du secteur. S'appuyant sur les normes et référentiels européens clés, la méthodologie LCBI propose d'harmoniser la pratique de l'analyse du cycle de vie (ACV) à travers l'Europe. Prenant en compte la totalité du cycle de vie, le label LCBI, audité par Bureau Veritas, mesure l'empreinte carbone, ainsi que la complétude de l'ACV sur 3 plans : le carbone gris (émissions liées aux éléments de construction), mesuré en kgCO₂e/m² sur 50 ans, le carbone opérationnel (lié à la consommation d'énergie et aux sources utilisées), mesuré en kgCO₂e/m²/an, et la mesure du stockage biogénique de carbone contenu dans le bâtiment, mesuré en kgCO₂e/m². Le Label prévoit trois niveaux de performance : Standard, Performance et Excellence